



COMPTE-RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ

Mardi 23 février 2016

Saint-Gervais-sous-Meymont

Fait à Saint-Gervais sous Meymont,
le 1^{er} mars 2016

La Secrétaire de la Maison du tourisme

Gérard LECOQ

PARTICIPANTS

Présents

Membres de droit

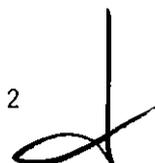
Gérard BÉRARD : communauté de communes de Billom St-Dier / Vallée de Jauron
Françoise BERNARD : communauté de communes de Billom St-Dier / Vallée de Jauron
Tony BERNARD : Parc naturel régional Livradois-Forez
Josiane COMBRIS : communauté de communes du Haut-Livradois
Monique FERRIER : communauté de communes Entre Dore et Allier
Daniel FORESTIER : communauté de communes du Pays d'Ambert
Michel GONIN : communauté de communes du Pays de Courpière
Johan IMBERT : communauté de communes du Pays d'Ambert
Catherine MAZELLIER : communauté de communes du Pays de Courpière
Alain MOLIMARD : communauté de communes du Pays d'Olliergues
Corinne MONDIN : Parc naturel régional Livradois-Forez
Maurice SEPTIER : communauté de communes du Pays de Cunlhat

Membres actifs

Bernard AUROY : Randonnée en Livradois-Forez
Patrick BESSEYRE : syndicat mixte des activités de pleine nature des Crêtes du Forez
Nadine DENIS : les Sentiers du Forez
Robert DURET : Mus'Energie
Jean JALLAT : Confrérie des Grands Goussiers
Gérard LECOQ : Ana'chronique
Sylvain PÉRAUDEAU : Moulin à papier du Val de Laga
Anthony PLANAT : Route des Métiers et Sur les pas de Gaspard
Joëlle QUINTON : Saviloisirs
Nicolas SARRY : Agrivap
Gilles VAYSSIÈRE : la clef des Puys

Partenaires

Bernard GARCIA : communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs



Autres participants

Brigitte ARCIS : Maison du tourisme du Livradois-Forez
Dominique VERGNAUD : Parc naturel régional Livradois-Forez

Excusés et représentés

Membres de Droit

Sylvie COL : communauté de communes du Pays d'Ambert, pouvoir à Corinne MONDIN
Chantal FACY : communauté de communes du Pays de Cunlhat, pouvoir à Josiane COMBRIS
Laurence GONINET : communauté de communes Entre Dore et Allier, pouvoir à Monique FERRIER
Yvette RENAUDIAS : communauté de communes du Haut-Livradois, pouvoir à Josiane COMBRIS

Membres Actif

Michèle POURCHER : domaine de la Siarre, pouvoir à Gérard LECOQ
Helen SLIK : la Paresse en Douce, pouvoir à Gérard LECOQ

Excusés

Béatrice ADAMY : mairie de Lachaux
Jean BESSON : Rhône-Alpes Tourisme
Agnès COIFFIER : les Charbonnières en Livradois
Jean-Claude DAURAT : communauté de communes du pays d'Arlanc
Jean-Pierre MARCON : conseil départemental de la Haute-Loire
Denis PINOT : la Forêt de l'Aventure
Bernard VIGNAUD : communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs

ACCUEIL

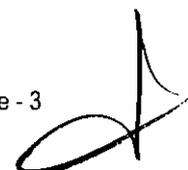
L'assemblée générale extraordinaire dispose du quorum nécessaire (29 présents ou représentés pour 42 membres) pour délibérer favorablement sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Corinne Mondin, présidente, accueille les participants. Elle fait part des personnes excusées

En début de séance, elle lit un courrier que Monsieur le Sous-préfet d'Ambert a adressé aux membres de l'assemblée générale.

Monsieur le Sous-Préfet fait part des retours qu'il a eus et de ses observations personnelles sur la première année de fonctionnement de la Maison du tourisme. Il estime que l'association a une bonne démarche et qu'elle pourra s'inscrire efficacement dans le paysage des prochains regroupements de communautés de communes.

Par ailleurs, il précise que ses services ont étudié le projet de modifications de statuts et qu'ils l'ont jugé conforme à un bon fonctionnement associatif.



La présidente rappelle l'ordre du jour :

- I - Modifications des statuts de la Maison du tourisme ;
- II - Clarification entre les cotisations et les prestations de service proposées aux prestataires touristiques ;
- III - Organisation de la prochaine assemblée générale ordinaire ;
- IV - Questions diverses.

I – MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA MAISON DU TOURISME

1 – Présentation du projet des nouveaux statuts

Un projet de modifications des statuts de la Maison du tourisme a été transmis avec l'invitation, le 4 février 2016. Corinne Mondin propose en séance des changements complémentaires et donne lecture du nouveau de projet de statuts.

2 – Discussion concernant la pondération des voix

Une discussion est engagée sur le point spécifique de la pondération des voix des membres de droit au sein de l'assemblée générale. Les nouveaux statuts prévoient que, au sein de l'assemblée générale :

- « pour les membres actifs : chaque membre dispose d'une voix. »
- « pour les membres de droit : une pondération est nécessaire afin de garantir un équilibre du nombre de voix entre les membres de droit et les membres actifs. Le nombre de voix de chaque membre de droit – qui varie en fonction du nombre de membres actifs - est calculé sur la base du ratio suivant : nombre de membres actifs/25. »

Suggestion n°1 : certains membres actifs font part de leurs souhaits de ne pas appliquer, à l'assemblée générale, la pondération des voix en fonction des collèges et de mettre en place, comme c'est le cas au conseil d'administration, le principe « un homme = une voix ».

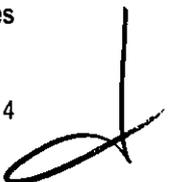
Cette suggestion n'est finalement pas retenue, car le nombre de membres de droit étant fixé à 25 et le nombre d'adhérents potentiels pouvant s'élever à plus de 250, il pourrait ainsi y avoir dix fois plus de voix du collège des membres actifs que celui des membres de droit à l'assemblée générale. La parité nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association ne serait donc plus effective. Plusieurs membres de droit rappellent que l'office de tourisme intercommunautaire « Maison du tourisme du Livradois-Foréz » existe par la volonté de leurs collectivités, tant politiquement que financièrement.

Suggestion n°2 : pour garantir une véritable équité en assemblée générale, certains membres actifs proposent alors de calculer le ratio des voix de chaque membre de droit en début de séance non plus sur le nombre d'adhérents ayant mis à jour leur cotisation/25, mais sur le principe suivant : nombre de membres actifs présents et représentés/25.

3 – Conclusion

À l'issue de ce débat, l'assemblée générale extraordinaire :

- approuve à l'unanimité le projet des statuts tel que présenté en séance par la présidente pour l'année 2016, année de transition avant les changements prévus pour 2017 suite à la loi NOTRe.



- souhaite qu'une réflexion soit engagée pour mettre en œuvre la suggestion n°2 au cours de l'année 2016.

II – CLARIFICATION ENTRE LES COTISATIONS ET LES PRESTATIONS DE SERVICE PROPOSEES AUX PRESTATAIRES TOURISTIQUES

Depuis 2015, la Maison du tourisme propose aux prestataires touristiques un pack partenaire. À la suite des modifications statutaires adoptées, les prestataires touristiques pourront en complément adhérer directement à la Maison du tourisme du Livradois-Forez, sans coût financier complémentaire.

Corinne Mondin demande à Brigitte Arcis de présenter un tableau qui sera transmis aux prestataires et dont l'objectif de préciser les différences entre la cotisation et les prestations de services.

Ce document est présenté en annexe du présent compte-rendu.

Au-delà de l'aspect statutaire, l'assemblée générale souhaite que soit limitée la souscription du pack partenaire à partir de 2017 aux seuls adhérents afin de mieux impliquer les prestataires dans le projet associatif et ne pas en faire uniquement des « consommateurs » de services. Ce point sera étudié lors d'un prochain conseil d'administration, étant entendu qu'actuellement les prestataires touristiques des communes de communes associées peuvent souscrire au pack partenaire mais n'ont pas la possibilité d'être membre de la Maison du tourisme.

III – ORGANISATION DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Corinne Mondin informe que le conseil d'administration réuni le 26 janvier 2016 a demandé que soit tenue l'assemblée générale ordinaire de la Maison du tourisme du Livradois-Forez, le mardi 15 mars 2016 à 18h 30 à la Maison du Parc.

Il a été proposé l'ordre du jour suivant :

- I - Statuts : présentation des nouveaux statuts
- II - Rapport d'activité 2015 :
 - rapport moral ;
 - rapport d'activité ;
 - rapport financier.
- III - Élection du conseil d'administration ;
- IV - Orientations 2016 :
 - plan d'action prévisionnel ;
 - orientations budgétaires ;
- V - Questions diverses.

L'assemblée approuve à l'unanimité la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Aucune question diverse n'étant formulée, Corinne Mondin clôt la séance et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
23 FÉVRIER 2016
RÉSOLUTIONS**

1^{ère} RÉSOLUTION : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA MAISON DU TOURISME

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

2^{ème} RÉSOLUTION : ORGANISATION DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Pour	29
Contre	0
Abstention	0



Cotisation et pack partenaire : quelles différences ?

	Cotisation	Le « pack partenaire »
PRINCIPES	<p><u>Définition de la cotisation</u> C'est une somme d'argent versée par les prestataires souhaitant adhérer à la Maison du tourisme. La cotisation n'est que l'adhésion à l'objet social de l'association.</p> <p><u>Conséquences de l'adhésion par la cotisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - délibérer, participer au débat de l'A.G ; - participer aux réunions ; - voter (élection des membres du C.A., approbation des bilans, rapports et projets) ; - faire acte de candidature pour être élu au C.A. <p><u>Adhérer, c'est :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir la Maison du tourisme dans son investissement, dans ses missions. - avoir la possibilité de participer à des réflexions thématiques. 	<p><u>Définition du pack partenaire</u> Le « pack partenaire » est une prestation de service proposée par la Maison du tourisme à un prestataire touristique adhérent ou non. Cela permet d'offrir aux professionnels des prestations payantes de type promotionnelles.</p> <p><u>Exemples de prestations proposées dans le pack partenaire de la MDT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - insertion dans les brochures de la Maison du tourisme ; - promotion sur le site internet avec lien vers le site internet du prestataire ; - mise en libre-service de la documentation ; - participation aux journées de formation <p><i>NB : Le détail des services est présenté dans le guide du partenaire 2016.</i></p>
PRESTATAIRES CONCERNÉS	<ul style="list-style-type: none"> . Prestataire dont le siège social est sur une communauté de communes membre de la Maison du tourisme du Livradois-Forez . Prestataire engagé dans une démarche ou un réseau soutenu par le Parc naturel régional Livradois-Forez 	<ul style="list-style-type: none"> . Prestataire dont le siège social est sur une communauté de communes membre de la Maison du tourisme du Livradois-Forez . Prestataire engagé dans une démarche ou un réseau soutenu par le Parc naturel régional Livradois-Forez . Prestataire dont le siège social est sur une communauté de communes associée de la Maison du tourisme du Livradois-Forez
MONTANT	<p>Montant prévisionnel : (délibération lors de la prochaine AGO). <i>NB : Pas de TVA sur les cotisations.</i></p>	<p>Le prix du pack 2016 est variable en fonction de la localisation du prestataire et de son type d'activité.</p> <p>Pour 2016, le montant du pack sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminué du montant de la cotisation à la MDT pour les prestataires qui adhéreront à la MDT ; - identique pour les prestataires qui auront fait le choix de ne pas adhérer à l'association.